

## *Avoir ou être*

Mireille Tremblay

Volume 22, Number 1, 1992

Constructions réduites

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602756ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602756ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, M. (1992). *Avoir ou être*. *Revue québécoise de linguistique*, 22(1), 145–163. <https://doi.org/10.7202/602756ar>

Article abstract

This paper argues that French has two copulas: *avoir* "have" and *être* "be" and that their distributional differences are syntactically conditioned. *avoir* and *être* are similar in that neither can assign a  $\theta$ -role, as in Guéron (1987). They differ however in that only *avoir* can assign (accusative) Case.

1. AVOIR : [ -  $\theta$ , + ACC ]

2. ÊTRE : [ -  $\theta$ , - ACC ]

This proposal allows us to account elegantly for the selection of *avoir* and *être* in a number of environments such as possessive and epistemic constructions.

# AVOIR OU ÊTRE\*

Mireille Tremblay

## 1. Introduction

Le présent article veut montrer qu'il existe deux copules en français, *avoir* et *être*, et que leurs différences distributionnelles sont conditionnées syntaxiquement. *Avoir* et *être* sont semblables en ce que ni l'un ni l'autre ne peut assigner de rôle- $\theta$ , comme dans Guéron (1987). Le sujet de *avoir* est donc un sujet dérivé. *Avoir* et *être* diffèrent toutefois en ce que seul *avoir* peut assigner le Cas accusatif.

- (1)        AVOIR:        [ -  $\theta$ , + ACC ]  
             ÊTRE:        [ -  $\theta$ , - ACC ]

Nous allons voir que les différences sémantiques et syntaxiques entre *avoir* et *être* dérivent de l'interaction entre deux sous-théories de la grammaire, la théorie théta et la théorie des Cas<sup>1</sup>.

Notre analyse permet de rendre compte de façon élégante d'un certain nombre de constructions avec *être* et *avoir*, telles que les constructions épistémiques et possessives. Elle nous permet également de rendre compte du fait que des prédicats sémantiquement équivalents comme *charmante* et *du charme* en (2) prennent respectivement *être* et *avoir*.

- (2)    a. Marie est charmante.  
       b. Marie a du charme.

---

\* J'aimerais remercier Lisa Travis et Betsy Ritter, de même que M. Baker, A.-M. DiSciullo, F. Dupuis, J. Emonds, J. Guéron, I. Haik, R. Kayne, B. Klipple, R. Pinsonneault, T. Rapoport, S. Rosen, G. Saccon, M.-T. Vinet, et les participants au Linguistic Symposium on Romance Languages 21 pour leurs judicieux commentaires. Je remercie également Denis Bouchard ainsi que deux lecteurs anonymes de la *Revue québécoise de linguistique* pour leurs remarques très pertinentes. La présente recherche a été subventionnée en partie par le CRSH (subvention # 410-88-0624 attribuée au Groupe de recherche sur les structures d'arguments, dirigé par Anne-Marie DiSciullo, UQAM).

<sup>1</sup> Selon Chomsky (1981), les représentations sont soumises aux deux conditions de bonne formation suivantes: le Critère théta et le Filtre des Cas.

(1) Critère théta

Chaque argument reçoit un et seulement un rôle théta et chaque rôle théta est assigné à un et seulement un argument.

(2) Filtre des Cas

\*NP, si NP a un contenu phonétique et n'a pas de Cas.

Le statut catégoriel du prédicat détermine le choix de la copule. En (2a), le prédicat est un adjectif et, en tant que tel, ne requiert pas de Cas. En (2b), le prédicat est nominal<sup>2</sup>; il a besoin d'un Cas et requiert donc la présence de la copule pouvant assigner un Cas: le verbe *avoir*.

La discussion sera organisée de la façon suivante. Dans la section 2, nous verrons que les constructions épistémiques montrent que *avoir* est requis exclusivement dans les contextes qui requièrent l'assignation du Cas accusatif et donc que *avoir* est sémantiquement vide. Dans la section 3, les différentes interprétations associées aux constructions avec *avoir* sont dérivées des différents types de prédicats enchâssés sous *avoir*. La section 4 montre comment cette proposition peut rendre compte de l'existence de deux types de constructions possessives aliénables en français. La section 5 rend compte des différences sémantiques entre les constructions avec *être* et celles avec *avoir* à l'aide de la coindexation et montre comment notre analyse peut rendre compte d'un certain nombre de constructions problématiques en français.

## 2. Les constructions épistémiques

Ruwet (1982) a noté que les verbes épistémiques tels *trouver* peuvent prendre deux types de compléments. Ceux-ci sont illustrés en (3) et (4). Dans un cas, *trouver* peut prendre soit un complément phrastique avec la copule *être*, comme en (3a), soit simplement une petite proposition (Small Clause ou SC), comme en (3b). Quand *trouver* prend une petite proposition comme complément, il assigne le Cas accusatif au sujet de la petite proposition, comme l'indique la présence du clitique accusatif en (3c).

alternance *être*/accusatif

- |        |                                      |             |
|--------|--------------------------------------|-------------|
| (3) a. | Jean trouve que Marie est charmante. | (être)      |
| b.     | Jean trouve Marie charmante.         | (accusatif) |
| c.     | Jean la trouve charmante.            | (accusatif) |

<sup>2</sup> Nous supposons pour l'instant que tous les nominaux, qu'ils soient prédicatifs ou référentiels, ont besoin d'un Cas. Nous reviendrons sur ce point à la section 4.

La contribution plus particulière de Ruwet fut de noter que les verbes épistémiques pouvaient prendre un autre type de complément. Dans ces cas, on retrouve soit un complément phrastique avec *avoir*, comme en (4a), soit une petite proposition avec un NP datif, comme en (4b) et en (4c).

alternance *avoir*/datif

- |     |    |                                    |         |
|-----|----|------------------------------------|---------|
| (4) | a. | Jean trouve que Marie a du charme. | (avoir) |
|     | b. | Jean trouve du charme à Marie.     | (datif) |
|     | c. | Jean lui trouve du charme.         | (datif) |

Les constructions épistémiques sont problématiques car, dans les deux types d'alternances, on retrouve un même verbe, *trouver*. En outre, le complément y a à peu près la même interprétation<sup>3</sup>, c'est-à-dire que l'on assigne la propriété «charme» à un individu *Marie*. Ceci soulève deux questions importantes: comment un verbe comme *trouver* peut-il prendre tous ces compléments et pourquoi le verbe *être* alterne-t-il avec la construction accusative alors que *avoir* alterne avec la construction dative?

On peut proposer une analyse unifiée si on présuppose que les quatre types de compléments partagent la propriété d'impliquer des petites propositions (SC)<sup>4</sup>. Ceci expliquerait qu'on les retrouve toutes sous *trouver*. De plus, nous soutenons la position selon laquelle les deux types d'alternance diffèrent surtout à deux points de vue: d'abord, par rapport au nombre de NP nécessitant un Cas et ensuite, par rapport à l'ordre des constituants en structure-D.

On a souvent traité de l'alternance *être*/accusatif dans la littérature et nous présupposons comme la plupart des auteurs, par exemple Burzio (1986), Couquaux (1982), Rappoport (1987), Stowell (1978) et Williams (1980) que les constructions impliquent toutes deux une petite proposition, dans laquelle le prédicat assigne un rôle thématique à son sujet.

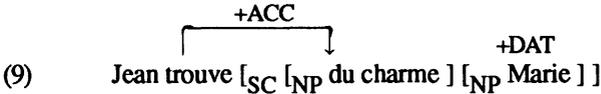
<sup>3</sup> Comme le fait remarquer Ruwet, les deux constructions expriment des relations sémantiques très semblables: dans les deux cas, «une sorte de qualité ou de propriété intrinsèque est prédiquée du référent d'un NP..... ce qui peut nous aider à comprendre pourquoi certaines constructions en *avoir* n'ont pas de correspondants dans la [Construction à datif épistémique]». (Ruwet, 1982, p.174)

i) a. Je trouve qu'il a une femme insupportable.  
 b. \*Je lui trouve une femme insupportable.

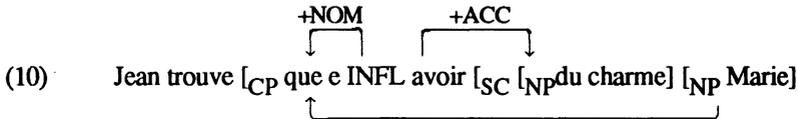
<sup>4</sup> Nous reviendrons sur le statut catégoriel de ces petites propositions plus loin.



Dans les constructions telles (4b) et (4c), le verbe principal *trouver* assigne le Cas accusatif au premier NP (*du charme*). Le second NP porte le Cas datif, qui semble fonctionner comme un Cas par défaut dans la langue<sup>5</sup>.



En revanche, dans les constructions phrastiques telles (4a), le verbe principal ne peut plus assigner de Cas accusatif au NP (pour la même raison qu'en (3a)). Dans ces cas, la copule *avoir* est requise pour assigner le Cas accusatif au prédicat *du charme*. Le deuxième NP peut alors monter dans le SPEC de IP pour y recevoir le Cas nominatif.



L'existence de l'alternance *avoir*/datif dans les constructions épistémiques est importante pour trois raisons: d'abord, le fait que *avoir* puisse être omis indique bien qu'il n'a pas de contribution sémantique; ensuite, la relation étroite entre *avoir* et le Cas datif met en évidence le rôle de *avoir* en tant qu'assignateur de Cas par défaut; finalement, ces constructions militent en faveur de l'hypothèse selon laquelle *avoir* aurait un sujet dérivé. La section qui suit nous montre que cette proposition permet de rendre compte de la multitude de relations sémantiques retrouvées dans les constructions avec *avoir*.

### 3. *Avoir* est sémantiquement vide

Comme l'ont noté plusieurs auteurs, par exemple Guéron (1987) et Tellier pour le français, Cattell (1984) et Cowper (1990) pour l'anglais, outre la construction possessive (11) que nous traiterons plus particulièrement dans la

<sup>5</sup> Les constructions épistémiques ne sont pas sans rappeler les constructions causatives où le sujet de la phrase enchâssée porte le Cas datif si le verbe est transitif. Dans ces constructions, le datif semble aussi agir comme un Cas par défaut (voir aussi section 3).

(1) a. Jean a fait manger Marie.  
 b. Jean a fait manger une pomme à Marie.

section 3, le verbe *avoir* apparaît dans de nombreux environnements thématiques comme en (12).

- |         |                                    |                                       |
|---------|------------------------------------|---------------------------------------|
| (11)    | Marie a un livre.                  | (possessive)                          |
| (12) a. | Marie a ton livre dans son bureau. | (locatif)<br>(Cattell 1984)           |
| b.      | Marie a les doigts sales.          | (temporaire)<br>(Riegel 1988)         |
| c.      | Marie a les cheveux blonds.        | (permanent)<br>(Furukawa 1987)        |
| d.      | Marie a sa fille de malade.        | (temporaire)<br>(Ritter & Rosen 1990) |
| e.      | Marie a sa fille qui est malade.   | (temporaire)<br>(Haik 1985)           |
| f.      | La table a une lampe dessus.       | (Guéron 1987)                         |

De façon générale et malgré toutes les différentes interprétations associées au sujet de *avoir*, on aimerait dire qu'il n'existe qu'un seul verbe *avoir* en français. Les similarités sémantiques entre les constructions militent en faveur de cette hypothèse.

C'est en général l'approche qui a été privilégiée depuis longtemps pour rendre compte des constructions copulatives avec *être*. Il est maintenant convenu de dériver ces différences sémantiques de différences dans la nature même du prédicat complément de *être* plutôt que de différences dans la nature du verbe *être* lui-même. Ce type d'analyse permet de limiter les niveaux de variation dans la grammaire et d'avoir une analyse unifiée du verbe *être*. Voir par exemple Heggie (1988).

Le même raisonnement s'applique aux constructions avec *avoir*. Les exemples en (11) et (12) montrent que *avoir* permet plusieurs relations sémantiques. La question qui se pose est la suivante: doit-on postuler plusieurs verbes *avoir* ou un seul et unique verbe *avoir*?

Nous avons déjà montré qu'il existait de grandes similarités entre les verbes *avoir* et *être*. Si nous voulons maintenir ce parallélisme, nous devons postuler qu'il n'existe qu'un seul verbe *avoir* et que les différences sémantiques entre les différentes constructions sont tout à fait indépendantes de *avoir*.

En fait, cette approche semble très prometteuse car il semblerait que, dans les exemples en (12), le rôle thématique du sujet de *avoir* puisse être dérivé de la sémantique des compléments de *avoir*<sup>6</sup>. Ainsi, en (12a), *Marie* n'est pas le possesseur du livre (puisque ce rôle thématique est associé au pronom *ton*). *Marie* est plutôt interprété comme un lieu comme l'indique la présence du PP locatif facultatif en position objet. En (12b), le complément *les doigts sales* dénote un état temporaire et c'est cette propriété qui est attribuée au sujet. D'un autre côté, en (12c), *les cheveux blonds* dénote un état permanent et, dans ce cas, *Marie* est interprété comme un porteur inhérent de cette propriété. En (12d), *sa fille de malade* dénote un événement et *Marie* est interprété comme un expérienceur: le sujet est affecté par l'événement. On peut faire le même type d'observation pour (12e-f): en (12e), le sujet *Marie* est prédiqué de l'événement dénoté par la petite proposition enchâssée sous *avoir* et en (12f), le sujet *la table* a la propriété décrite par le complément, c'est-à-dire d'avoir une lampe dessus.

Il semblerait donc que *avoir* ne théta-marque ni son sujet, ni ses compléments, qu'il ne joue aucun rôle dans l'interprétation des phrases. Du point de vue sémantique, son entrée lexicale est donc vide: *avoir* n'a ni Structure lexicale conceptuelle (SLC), ni Structure d'argument (SA).

- (13) Avoir: SLC < >  
SA < >

Il y a donc deux copules en français, *avoir* et *être*, qui diffèrent seulement dans leurs propriétés casuelles. Cette proposition est supportée par les paradigmes suivants. Les phrases en (14) et (15) ont presque la même signification. Elles diffèrent surtout syntaxiquement: en (14a) et (15a), la copule est suivie d'un prédicat ayant besoin d'un Cas (un NP), alors qu'en (14b) et (15b), elle est suivie d'un adjectif, un prédicat n'ayant pas besoin de Cas. D'où la présence de *avoir* dans les exemples en (a), et la présence de *être* dans les exemples en (b)<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Dans Tremblay (1991a), j'ai proposé une analyse qui rend compte de cette relation thématique. Voir aussi Cowper (1990) qui présente une approche différente basée sur le comportement de *have* en anglais.

<sup>7</sup> Les données en (18) et (19) montrent qu'une analyse similaire doit être possible pour rendre compte de *have* «avoir» en anglais: *have* est requis seulement pour assigner un Cas à l'objet direct.

- (1) a. Mary has a short waist  
Mary a une courte taille  
«Mary a la taille petite»  
b. Mary is short-waisted  
Mary est petite-taille-MOR  
c. Mary is short in the waist  
Mary est petite dans la taille

- (14) a. Marie a [SC [NP les doigts] [AP fins ]]  
 b. Marie est [AP fine des doigts]

(voir Fillmore 1968)

- (15) a. Marie a peur.  
 b. Marie est effrayée.

L'analyse que nous venons d'élaborer fait une prédiction forte: dans les constructions possessives telle (11), répétée en (16), la contribution sémantique de *avoir* doit aussi être nulle.

- (16) Marie a un livre.

La section qui suit traite de cette question, et montre comment notre hypothèse permet le fait de rendre compte de l'existence des deux constructions possessives en français.

#### 4. Les constructions possessives

Le français exprime la possession aliénable<sup>8</sup> au niveau phrastique de deux façons: soit avec la préposition *à*, soit avec le verbe *avoir*<sup>9</sup>. La construction dative est illustrée en (17a); c'est ce que Benveniste (1966) appelle la construction *être à* et que les grammairiens latins nomment le «datif de possession». La construction avec *avoir* est illustrée en (17b) et est discutée entre autres par Guéron (1987).

- (17) a. Ce livre est à Marie.  
 b. Marie a un livre.

- (2) a. I have a tooth missing (voir Fillmore 1968)  
 Je ai une dent manquante  
 b. I have a missing tooth  
 Je ai une manquante dent  
 c. My tooth is missing  
 Ma dent est manquante

<sup>8</sup> Par «possession aliénable», j'entends la relation exclusive entre une entité animée et une autre entité. Cette définition est beaucoup plus restreinte que ce qu'on a souvent appelé «possession» dans la littérature. Cette relation sémantique est la seule pouvant être exprimée par la construction *être à*.

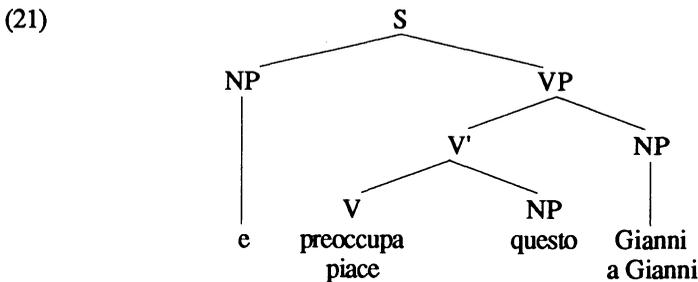
- i) a. Cette photo est à Marie (possession aliénable seulement)  
 b. \*Ce charme est à Marie (possession inaliénable)

<sup>9</sup> J'exclus pour l'instant la construction *appartenir à*. Voir note 11 pour discussion.

Ces deux constructions sont problématiques pour toute théorie de la grammaire qui chercherait à relier l'information thématique et la configuration syntaxique de façon systématique. Les constructions en (17) sont inversées par rapport aux rôles sémantiques. En (17a), l'élément possédé occupe la position sujet et précède donc le possesseur, alors qu'en (17b), c'est le possesseur qui occupe la position sujet et précède le NP possédé. Cette situation n'est pas sans rappeler la problématique des verbes psychologiques où il y a aussi inversion des rôles thématiques. Les exemples qui suivent sont tirés de Belletti & Rizzi (1988).

- (18) Gianni teme questo.  
Gianni craint ceci.
- (19) Questo preoccupa Gianni.  
Ceci préoccupe Gianni.
- (20) a. A Gianni piace questo.  
A Gianni plaît ceci.
- b. Questo piace a Gianni.  
Ceci plaît à Gianni.

Belletti & Rizzi (1988) proposent d'assigner aux phrases en (19) et (20) une même structure-D avec une position sujet vide et, dans les deux cas, le thème (c'est-à-dire l'objet *questo*) monterait dans la position sujet pour recevoir le Cas nominatif.



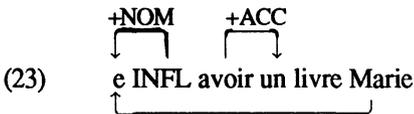
Les verbes *preoccupare* et *piacere* différeraient toutefois quant à leurs propriétés casuelles: le verbe *preoccupare* assigne un Cas accusatif inhérent à son objet alors que le verbe *piacera* assigne un Cas datif inhérent au sens de Chomsky (1986)<sup>10</sup>.

La similarité des paradigmes nous suggère qu'une telle proposition peut être aussi acceptable pour rendre compte des verbes psychologiques en français. Par conséquent, des verbes comme *préoccuper* en (22a) et *plaître* en (22b) auraient aussi des sujets dérivés et en (22b), l'expérimenteur aurait aussi un Cas datif inhérent.

- (22) a. Ceci préoccupe Adrien.  
 b. Ceci plaît à Adrien.

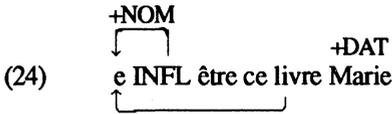
Revenons aux constructions possessives. Outre la question de l'inversion des rôles thématiques, ces deux constructions soulèvent les mêmes questions que les constructions épistémiques. D'abord, quel est le lien entre *avoir* et le Cas datif? Ensuite, quelle est la différence entre *avoir* et *être*? L'analyse esquissée à la section 2 suggère que la réponse à ces deux questions est encore la même: le Cas. Cette approche nous permet de rendre compte de l'existence des deux constructions possessives: nous allons voir que ces deux constructions sont des constructions prédicatives et que la marque du datif *à* (17a) et *avoir* (17b) est requise dans les deux cas pour des raisons casuelles.

Les constructions possessives nous apparaissent maintenant sous un angle nouveau: les verbes *avoir* et *être* partageraient une même structure-D et tous deux auraient des sujets dérivés. Les deux verbes différeraient toutefois de par leurs propriétés casuelles. *Avoir*, comme *préoccuper*, assignerait un Cas accusatif à l'objet direct et le second NP, *Marie*, monterait en position sujet pour recevoir le Cas nominatif.



<sup>10</sup> Selon Chomsky (1986), il existe deux sortes de Cas syntaxiques: les Cas inhérents sont assignés en structure-D en même temps que l'assignation des rôles théta et les Cas structuraux (nominatif et accusatif) sont assignés en structure-S, indépendamment de l'assignation des rôles théta. Voir aussi Belletti (1988).

En revanche, *être*, tout comme *plaire*, n'aurait pas la propriété de pouvoir assigner le Cas accusatif au premier NP. Ce dernier doit donc monter en position sujet pour recevoir le Cas nominatif. De plus, dans la construction avec *être*, comme dans le cas du verbe *plaire*, le deuxième NP porterait un Cas datif inhérent.



Le statut du Cas datif en français (Cas par défaut ou Cas inhérent) demeure une question non résolue et dépasse largement le cadre du présent article. Quelle que soit l'analyse privilégiée, les différentes propositions sur le statut de ce Cas, notamment en ce qui concerne les verbes psychologiques et les constructions causatives, semblent toutes militer en faveur d'un statut particulier pour le Cas datif<sup>11</sup>. À cet effet, notre analyse des constructions épistémiques et des constructions possessives fournit des arguments supplémentaires en faveur de cette hypothèse, et pour les besoins du présent travail, nous retiendrons, faute de mieux, une partie de la proposition de Belletti et Rizzi (1988). Pour l'instant, il nous suffit de savoir que le datif n'est pas un Cas structural comme le nominatif ou l'accusatif: il serait une sorte de Cas par défaut disponible dans certains contextes (à définir) en position post-nominale. Notre analyse diffère toutefois de celle de Belletti et Rizzi, car il nous est impossible de relier le Cas datif à un rôle thématique.

Notre analyse soulève aussi la question suivante: si, en fait, la préposition *à* dans la construction *être à* est vraiment dative, pourquoi ne peut-on pas cliticiser ce NP datif avec un clitique datif, c'est-à-dire pourquoi la phrase en (25b) est-elle agrammaticale et pourquoi doit-on utiliser le clitique prédicatif *le* (25c)?

- (25) a. Ce livre est à Marie.  
 b. \*Ce livre lui est.  
 c. Ce livre l'est.

<sup>11</sup> Voir aussi Branchadell (1992) pour une étude approfondie des constructions datives (lexicales et non lexicales) dans les langues romanes.

La réponse à ces questions nous est fournie par les données elles-mêmes: on doit se servir du clitique prédicatif *le* en (25b) parce que le NP datif est le prédicat de la structure copulative.

On distingue en général deux types de phrases copulatives avec *être*: les constructions équationnelles ou spécificationnelles qui impliquent deux NP référentiels reliés par une relation d'identité, et les constructions prédicatives dans lesquelles un des NP n'est pas référentiel et dénote une propriété. Ces deux types de constructions sont illustrés respectivement en (26a) et (26b).

- (26) a. Cet homme est Michel.  
 b. Cette femme est linguiste/grande.

Dans Tremblay (1991b) nous défendons l'hypothèse qu'il existe deux types de constructions copulatives possessives en français à l'instar des deux types de constructions copulatives: une construction possessive équationnelle, illustrée en (27a), et une construction possessive prédicative, illustrée en (27b).

- (27) a. Ce livre est le sien.  
 b. Ce livre est à elle.

La phrase en (27a) a l'interprétation «ce livre est son livre», alors que la phrase en (27b) a l'interprétation «ce livre lui appartient».

Dans la construction prédicative, le second NP est responsable du marquage- $\theta$  du sujet, comme dans toute autre construction copulative.

- (28) [SC [ ce livre ] [ à elle ] ]  
           SUJET           PRÉDICAT  
                           └──┬──┘  
                                $\theta$

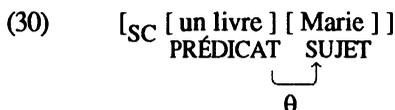
En structure-D, les deux NP forment une petite proposition (SC), et le NP assigne un rôle- $\theta$  au sujet; comme nous l'avons vu plus haut, la préposition *à* ne fournit pas de contenu sémantique.

Cette proposition nous permet de rendre compte des différences entre *être à* et *appartenir* quant à la cliticisation: contrairement à la construction *être à*, le NP datif sous *appartenir* prend la forme du clitique datif *lui*.

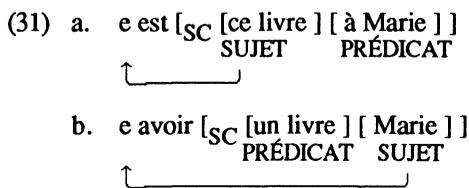
- (29) a. Ce livre appartient à Marie.  
 b. \*Ce livre l'appartient.  
 c. Ce livre lui appartient.

Cette différence reflète une différence dans le statut argumental du possesseur. Dans le premier cas, le NP datif est un prédicat, alors que dans le second cas, la construction avec *appartenir*, le NP datif est véritablement un argument du verbe<sup>12</sup>.

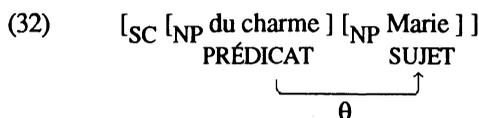
La dérivation de la construction avec *avoir* est semblable. En structure-D, *Marie* et *un livre* forment toujours une petite proposition (SC), sauf que dans ce cas, c'est *un livre* qui fonctionne comme prédicat et qui assigne un rôle- $\theta$  à *Marie*.



La proposition selon laquelle *un livre* fonctionne comme un prédicat est attirante pour un certain nombre de raisons. D'abord, elle signifie que dans la construction *être à*, comme dans la construction avec *avoir*, c'est le sujet du prédicat, et non le prédicat<sup>13</sup>, qui monte dans la position sujet de la copule.



Deuxièmement, cela permet une analyse unifiée de *Marie a un livre* et de *Marie a du charme*: dans les deux cas, un prédicat assigne un rôle thématique à un sujet en position finale de proposition.



<sup>12</sup> Toutefois, comme *appartenir* a aussi un usage impersonnel dans lequel le sujet est un explétif, il s'avérera probablement nécessaire de postuler qu'il implique aussi un sujet dérivé.

i) Il n'appartient qu'à elle de décider.

<sup>13</sup> Toutefois, Moro (1990) propose que les prédicats aussi peuvent monter.

- (33) 
$$\begin{array}{c} [_{SC} [_{NP} \text{un livre} ] [_{NP} \text{Marie} ] ] \\ \text{PRÉDICAT} \qquad \text{SUJET} \\ \underbrace{\hspace{10em}}_{\theta} \end{array}$$

Finalement, cela nous permet de rendre compte du fait que les constructions possessives avec *avoir* doivent être indéfinies<sup>14</sup>, un fait traité dans Guéron (1987): l'effet de définitude est une conséquence du statut prédicatif du NP en position objet.

- (34) Marie a un livre.

Ce type d'explication pourrait ainsi rendre compte de l'agrammaticalité de phrases telle (35) où le NP sujet est indéfini.

- (35) \*Un livre est à Marie.

Ces phrases seraient agrammaticales tout comme les autres constructions prédicatives.

- (36) \*Un livre est sur la table.

On pourrait aussi traiter la construction avec *avoir* comme une construction existentielle. C'est l'approche préconisée dans Guéron (1987) pour rendre compte des constructions inaliénables avec *avoir* (voir aussi Gu (1991) pour une proposition semblable en chinois et Ocampo (1991) pour l'espagnol et le français). Selon cette approche, la distinction entre *être à* et *avoir* résiderait dans leur fonction discursive: dans le premier cas, l'élément possédé est l'information ancienne et le Possesseur est l'information nouvelle; dans le second cas, le Possesseur est l'information ancienne et l'élément possédé constitue l'information nouvelle. Ceci est illustré ci-dessous.

- (37) a. À qui est ce livre?  
b. Ce livre est à moi.

<sup>14</sup> Les constructions avec *avoir* dans lesquelles le NP objet est défini n'ont pas d'interprétation véritablement possessive. En (i), le NP sujet n'est pas interprété comme un Possesseur, mais plutôt comme un Lieu temporaire ou comme voulant dire «Marie a un exemplaire d'un livre donné». Voir Lumsden (1992) concernant cette dernière interprétation.

i) Marie a le livre

- (38) a. Qu'est-ce que Marie a?  
 b. Marie a un livre.

### 5. Le rôle de la coindexation

L'analyse proposée jusqu'à présent soulève une question importante: comment peut-on dériver les différences sémantiques entre les constructions avec *être* et *avoir*, c'est-à-dire, comment peut-on obtenir la différence sémantique entre (39a) et (39b), si ni *être* ni *avoir* ne contribue à l'interprétation sémantique de la phrase.

- (39) a. Marie est une fille.  
 b. Marie a une fille.

Cette différence sémantique peut être reliée à des différences dans la coindexation des NP; ce sont ces différences qui sont responsables du choix de *être* ou de *avoir* en (39).

Supposons que les deux NP que l'on retrouve avec la copule *être* n'aient pas de références distinctes et que les NP prédicatifs tout comme les NP argumentaux doivent recevoir un Cas (voir Moro (1990) pour une proposition semblable). Donc, en (39a) et (39b), le prédicat *une fille* a besoin d'un Cas<sup>15</sup>.

Dans la constructions avec *être*, le prédicat est coindicé avec le sujet et peut donc former une chaîne casuelle avec le sujet. Les deux NP seront donc nominatifs.

- (40) [Marie]<sub>i</sub> est [une fille]<sub>i</sub>  
 +NOM +NOM

Dans la construction avec *avoir*, toutefois, le prédicat n'est pas coindicé avec le sujet et il doit recevoir un Cas de façon indépendante (il recevra le Cas accusatif du verbe *avoir*).

- (41) [Marie]<sub>i</sub> a [une fille]<sub>j</sub>  
 +NOM +ACC

<sup>15</sup> Il est controversé d'affirmer que les prédicats ont des indices référentiels. On peut toutefois envisager la question sous l'angle suivant: les prédicats dénotent des ensembles d'individus. Dans *Marie est une fille*, *Marie* fait partie de l'ensemble des individus qui sont des filles. Cet ensemble porte un indice référentiel et *Marie* est coindicé avec cet ensemble. En revanche, dans *Marie a une fille*, *Marie* ne fait pas partie de l'ensemble des individus dénotés par le prédicat *une fille*.

La différence sémantique entre (39a) et (39b) est donc une conséquence directe de la différence dans la coindexation des NP et le choix de l'une ou l'autre copule procède de la différence de coindexation.

Cette analyse peut fournir une explication au fait que certaines langues comme le français ont des constructions existentielles avec *avoir*, alors que d'autres, comme l'anglais, ont le verbe «être» comme verbe existentiel.

- (42) a. Il y a un livre sur la table.  
 b. There is a book on the table.  
 EXP est un livre sur le table.

En vertu de notre analyse, la différence entre les deux types de langues serait attribuée aux propriétés des explétifs. La présence de *avoir* en français signifie que *il* ne peut pas transmettre de Cas, alors que la présence de *be* en anglais signifie que *there* le peut (voir Pollock (1981) pour une proposition semblable). Cette différence est corroborée par l'observation qu'en français, le sujet explétif ne peut pas s'accorder en nombre avec l'objet, alors que cela est possible en anglais, comme le montre l'accord sur le verbe.

- (43) a. Il y a trois livres sur la table.  
 b. There are three books on the table.  
 EXP sont trois livres sur la table.

En dernier lieu, la proposition que *avoir* est une copule n'est pas surprenante quand on pense au fait qu'il peut servir d'auxiliaire. En fait, si les verbes principaux *avoir* et *être* sont les mêmes verbes que les auxiliaires *avoir* et *être*, notre analyse prédit que la sélection d'auxiliaire doit aussi dépendre de considérations casuelles et qu'elle est donc influencée par la coindexation des nominaux impliqués. Cette approche permettrait entre autres d'expliquer pourquoi l'auxiliaire *avoir* est sélectionné lorsque l'objet direct n'est pas coréférent avec le sujet et pourquoi l'auxiliaire *être* est sélectionné lorsque l'objet direct porte le même indice référentiel que le sujet.

- (44) a. Marie<sub>i</sub> l<sub>j</sub>'a vu.  
 b. Marie<sub>i</sub> s<sub>i</sub>'est vue dans le miroir.

## 6. Conclusion

Nous avons développé l'hypothèse selon laquelle il y aurait deux copules en français *avoir* et *être*. Ces deux verbes seraient semblables en ce que ni un ni l'autre n'aurait de contribution thématique. Ils diffèreraient toutefois de par leurs propriétés casuelles: seul *avoir* pourrait assigner le Cas accusatif.

Notre proposition a certains avantages. Elle nous a permis de rendre compte de façon unifiée des constructions épistémiques et des constructions possessives. Elle permet aussi d'unifier *avoir* et *être* dans leurs différentes fonctions linguistiques: qu'ils soient utilisés comme verbes principaux, existentiels ou auxiliaires, *avoir* et *être* n'auraient jamais de contribution sémantique. De plus, comme nous l'avons brièvement mentionné plus haut, notre analyse fait la prédiction que, dans les trois cas, la sélection d'*avoir* ou d'*être* devrait découler strictement de considérations casuelles.

En dernier lieu, il faut noter que notre analyse contredit la généralisation de Burzio (1986), selon laquelle un verbe ne pourrait assigner de Cas accusatif que s'il assigne un rôle théta à son sujet. Faut-il reformuler ou abandonner cette généralisation? La généralisation de Burzio est avant tout descriptive et il nous faut comprendre les raisons de cette généralisation avant de pouvoir répondre à ces questions.

Mireille Tremblay  
Université du Québec à Montréal

## Références

- BELLETTI, A. (1988) «The case of unaccusatives», *Linguistic Inquiry*, vol. 19, n° 1.
- BELLETTI, A. & L. RIZZI (1988) «Psych verbs and  $\theta$ -Theory», *Natural Languages and Linguistic Theory*, vol. 6.
- BENVENISTE, E. (1966) «Être et avoir dans leurs fonctions linguistiques», *Problèmes de linguistique générale 1*, Gallimard.
- BRANCHADELL, A. (1992) *A Study of Lexical and Non-Lexical Datives*, Thèse de doctorat, Universitat Autònoma de Barcelona.
- BURZIO, L. (1986) *Italian Syntax*, Dordrecht, D. Reidel Publishing Co.
- CATTELL, R. (1984) *Composite Predicates in English*, *Syntax & Semantics*, vol. 17, Sydney, Academic Press.
- CHOMSKY, N. (1981) *Lectures on Government on Binding*, Foris, Dordrecht.
- CHOMSKY, N. (1986) *Knowledge of Language: Its Nature, Origin and Use*, New York, Praeger.
- COUQUAUX, D. (1982) «French predication and linguistic theory» in May & Koster (red.) *Levels of Syntactic Representation.*, Foris.
- COWPER, E. A. (1990) «Thematic underspecification: the case of *have*», *Toronto Working Papers in Linguistics*, vol. 10, Université de Toronto.
- DUPUIS, F. (1989) *L'expression du sujet dans les subordonnées en ancien français*, Ph.D. Dissertation, Université de Montréal.
- FILLMORE, C. J. (1968) «The case for case», *Universals in Linguistic Theory*, in E. Bach & R.J. Harms (red.), New York, Holt, Rinehart & Winston.
- FURUKAWA, N. (1987) «Sylvie a les yeux bleus: construction à double thème», *Linguisticae Investigationes*, vol. XI, n° 2, pp. 283-302.
- GU, Y. (1991) «On the locative existential construction in Chinese». Communication présentée à WCCFL X, Tempe, Arizona.
- GUÉRON, J. (1987) «Le verbe avoir», *Recherches linguistiques de Vincennes*, vol. XIV.
- HAIK, I. (1985) *The Syntax of Operators*, Thèse de doctorat, MIT.
- HEGGIE, L. (1988) *The Syntax of Copular Structures*, Thèse de doctorat, University of Southern California.
- HERCHENSOHN, J. (1989) «French inalienable binding», Communication présentée au Linguistic Symposium on Romance Languages 19.

- HOEKSTRA, T. (1984) *Transitivity: Grammatical Relations in Government-Binding Framework*, Amsterdam, Foris.
- LUMSDEN, J. (1992) «Possession», communication présentée à l'Atelier Lexique-Syntaxe, McGill, Montréal.
- MORO, Andrea (1990) «The raising of predicates: copula, expletives and existence», miméo., Università di Venezia.
- OCAMPO, F. (1991) «The introduction of new referents in French and Spanish discourse: one constraint, two strategies», communication présentée au Linguistic Symposium on Romance Languages, University of California in Santa Barbara, Californie.
- POLLOCK, J.Y. (1981) «On case and impersonal constructions», *Levels of Syntactic Representation*, in May & Koster (réd.), Foris
- RAPOPORT, T. (1987) *Copular, Nominal and Small Clauses: A Study of Israeli Hebrew*, thèse de doctorat, MIT.
- RIEGEL, M. (1988) «L'adjectif attribut de l'objet du verbe avoir: amalgame et prédication complexe», *La prédication seconde, Travaux de linguistique*, vol. 17, Paris: Éditions Duculot.
- RITTER, E. & S. ROSEN (1990) «Causative Have», communication présentée à NELS, Montréal.
- RUWET, N. (1982) «Le datif épistémique en français et la condition d'opacité de Chomsky», *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil.
- SEILER, H. (1983) *Possession as an Operational Dimension of Language*, Tübingen, Gunter Narr Verlag Tübingen.
- STOWELL, T. (1978) «What was there before there was there?» *Chicago Linguistic Society* 14.
- TELLIER, C. (ce volume) «Remarques sur avoir attributif et possessif», RQL.
- TREMBLAY, M. (1991a) *Possession and datives: Binary Branching from the Lexicon to Syntax*, Ph.D. Dissertation, Université McGill.
- TREMBLAY, M. (1991b) *The Syntax of Possession. Views of Phrase Structure*, Kluwer.
- WILLIAMS, E. (1980) «Predication», *Linguistic Inquiry* vol. 8, n° 1.